



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 11 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	23
Représentés	4

L'an deux mille vingt-cinq et le onze janvier à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le trois janvier deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI VALENSI, Maire par intérim.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J. GERARD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : C. POULIQUEN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI. M. SOONEKINDT représenté par Jacky GERARD

Absent non excusé : C. MARTIN
G. SORBA a été élu secrétaire.

La Régie municipale de vente de caveaux a été créée par une délibération en date du 13 juin 2005.

N° 2025-011

Désignation des
représentants de la
commune au sein
de la Régie de
vente de caveaux

Il s'agit d'une Régie autonome dotée de la seule autonomie financière ayant en charge la gestion des ventes au cimetière :

- des caveaux
- de cases de columbariums
- de plaques mémorielles au Jardin du souvenir

Cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'exploitation composé de quatre membres dont le Maire qui en est président de droit, et d'un directeur (le directeur étant désigné par arrêté du maire).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

De désigner en qualité de membres du Conseil d'exploitation de la régie de vente de caveau

- Joël LEVI VALENSI, Maire et Président de la Régie
- Didier JARNIGON
- Jacky GERARD
- Georges BESSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBALe Maire,
Joël LEVI VALENSI

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le :
Publié le :

13 JAN. 2025
13 JAN. 2025

